



LOCAUX DE REPETITION / STUDIOS D'ENREGISTREMENT
33 route de Darnétal
76000 ROUEN
Tél : 02.35.98.35.66 / contact@lekalif.com
www.lekalif.com

ENGAGEMENT CONTRACTUEL EN VUE DE LA REALISATION D'UN CONCERT PEDAGOGIQUE

ENTRE :

L'association LE KALIF (Locaux de répétition - Studios d'enregistrement)
33 route de Darnétal 76000 Rouen
Siret : 410 340 186 000 23
Représentée par Stéphane MAUNIER en tant que coordinateur du projet

ET

NOM :

ADRESSE :

TELEPHONE :

Représenté par _____ en tant que :

Ci-après dénommé, l'établissement scolaire

Préambule

Cette convention s'inscrit dans le cadre de la diffusion régionale des concerts pédagogiques "Peace & Love". Cette action est conduite par l'association Le Kalif et reçoit le soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales de la Haute-Normandie, de la Région Haute-Normandie, du Département de Seine-Maritime, et un soutien méthodologique de la Mutualité Française Normandie, de l'association nationale Agi-Son, du Rectorat et du Centre Régional de Documentation Pédagogique.

Dans le cadre de cette action, les contractants poursuivent ensemble des objectifs culturels, éducatifs et pédagogiques dans le domaine de la prévention des risques auditifs. La présente convention repose sur la volonté de créer, dans l'intérêt des élèves, des conditions favorables à la réussite de l'opération. Elle constitue un cadre portant sur les relations entre les différents partenaires.

Article 1 : Objectifs généraux des concerts pédagogiques

Le dispositif Peace & Love a pour objectifs :

- **D'informer les jeunes** susceptibles de devenir relais de l'information sur :
 - a) *l'histoire, l'environnement et les spécificités des musiques amplifiées et de l'électro-amplification,*
 - b) *la physiologie de l'oreille,*
 - c) *les risques auditifs liés à l'écoute des musiques amplifiées,*
 - d) *les moyens de préservation de l'audition,*
 - e) *le cadre sonore (physique du son, fonctionnement de la chaîne d'amplification...),*
 - f) *l'attitude à adopter en cas de lésion auditive.*



LOCAUX DE REPETITION / STUDIOS D'ENREGISTREMENT

33 route de Darnétal

76000 ROUEN

Tél : 02.35.98.35.66 / contact@lekalif.com

www.lekalif.com

- De les responsabiliser face au risque et à sa gestion, en leur faisant prendre conscience de leur capital auditif,
- De favoriser une modification des comportements chez les auditeurs et les pratiquants (gestion du volume sonore, des temps de pause,...)
- De mettre les jeunes dans une situation de concert, leur faire éventuellement découvrir l'écoute de la musique vivante dans un lieu de concert.
- De leur permettre de découvrir de nouveaux métiers liés à la scène et aux musiques amplifiées.

Article 2 : Déroulement du dispositif

L'action de prévention des concerts pédagogiques est composée de plusieurs étapes :

- **Le spectacle** s'adresse à des élèves de collèges (4ème et 3ème), lycées, et de CFA, toutes filières confondues. La représentation dure environ 2 h 00 et se déroule sur le temps scolaire. Les concerts ont lieu dans une salle de spectacle adaptée aux musiques amplifiées.

Le spectacle, alternant moments d'interprétation musicale, projections vidéo, exposés et échanges avec le public, est assuré par un groupe de musiciens professionnels et par un technicien du spectacle vivant.

La représentation comporte plusieurs phases :

- l'accueil des élèves et de leurs encadrants (membres de l'équipe éducative),
- En termes de contenu seront abordés :
 - l'évolution depuis les années 1930, des modes de diffusion de la musique, l'influence sur les courants musicaux actuels,
 - la description du son et des différents éléments de la chaîne de l'électro-amplification sonore,
 - l'explication de l'appareil auditif, de ses limites, et des différents traumatismes liés à une surexposition,
 - la présentation des moyens de protection et des comportements à adopter pour une meilleure gestion sonore,
 - un temps réservé au débat avec les élèves.
- **Le concert** est précédé d'une **réunion de concertation et d'information** entre le coordonateur du dispositif et l'équipe éducative environ un mois avant la date prévue. Il s'agit d'associer celle-ci (enseignants, infirmières scolaires, CPE...) à la conception et au déroulement de l'ensemble des étapes du dispositif :
 - présenter le programme régional de sensibilisation aux risques auditifs encourus lors de l'écoute et de la pratique des musiques amplifiées,
 - définir les objectifs spécifiques de la manifestation dans le contexte des projets de l'établissement (CESC, TPE, IDD...)
 - réfléchir à la mise en oeuvre d'actions complémentaires (sensibilisation aux risques professionnels, intervention d'un professionnel de la prévention, tests auditifs, rencontre d'un musicien intervenant dans le contexte d'un studio de répétition ou d'enregistrement...)



LOCAUX DE REPETITION / STUDIOS D'ENREGISTREMENT

33 route de Darnétal

76000 ROUEN

Tél : 02.35.98.35.66 / contact@lekalif.com

www.lekalif.com

- remettre un kit pédagogique élaboré dans le cadre de cette action à l'équipe éducative.
- Le spectacle est suivi de l'**évaluation** de son impact sur les élèves, par le biais d'un questionnaire distribué en classe dans la semaine suivant la représentation. Celui-ci sera remis à l'équipe éducative ou sera téléchargeable depuis le site internet créé dans le cadre du dispositif. Les questionnaires devront être renvoyés à l'adresse suivante : **Association Le Kalif - 33 route de Darnétal - 76000 Rouen.**

Article 3 : Engagements du Kalif

Le Kalif s'engage :

- à assurer la conduite de la réunion de concertation et d'information.
- à faciliter la définition et la mise en oeuvre du projet global et d'actions complémentaires en lien avec d'autres partenaires,
- à remettre le kit pédagogique à l'équipe éducative,
- à assurer la représentation du spectacle dans des conditions de confort acceptables en date et lieu précisés ci-dessous. Dans la mesure du possible, et suivant la configuration des lieux où se tiendra la représentation, des places assises pour l'ensemble des participants seront mises à disposition,
- à analyser les données d'évaluation et les restituer à la personne référente de l'établissement.

Article 4 : Engagements de l'établissement scolaire

L'établissement scolaire s'engage à :

- respecter l'esprit et les modalités pratiques. Ainsi, l'inscription effectuée par le chef d'établissement doit se faire en accord avec l'équipe éducative. Les enseignants intègrent l'opération dans leur pratique pédagogique et accompagnent leurs élèves lors de la représentation.
- désigner un **réfèrent** qui assurera le lien entre le coordonateur et l'équipe éducative engagée dans le projet.
- prévoir le **personnel d'encadrement suffisant** pour assurer le bon déroulement du concert pédagogique (déplacement et spectacle).
- ne pas dépasser les effectifs mentionnés ci-après : le nombre d'élèves sur chaque représentation ne devra pas être inférieur à **70** (2 à 3 classes) et ne dépassera pas **130** dans le respect de la jauge du lieu accueillant. Il est possible d'organiser un concert réunissant les élèves de plusieurs établissements. Le transport des élèves depuis l'établissement jusqu'au lieu du spectacle est à la charge de l'établissement.
- mettre en place un projet pédagogique avec les élèves qui assisteront aux représentations.



LOCAUX DE REPETITION / STUDIOS D'ENREGISTREMENT

33 route de Darnétal

76000 ROUEN

Tél : 02.35.98.35.66 / contact@lekalif.com

www.lekalif.com

L'établissement doit remplir la fiche suivante :

Lieu du spectacle :

Date du spectacle :

Horaire de la représentation :

Nombre d'élèves :

Nombre de classes (niveau et spécialité) :

Adresse de l'établissement :

Téléphone de l'établissement :

Nom de la personne référente :

Téléphone :

Mail :

PROJET(S) DANS LE(S)QUEL(S) S'INSCRIT LE CONCERT PEDAGOGIQUE :

AUTRES ACTIONS COMPLEMENTAIRES :



LOCAUX DE REPETITION / STUDIOS D'ENREGISTREMENT

33 route de Darnétal

76000 ROUEN

Tél : 02.35.98.35.66 / contact@lekalif.com

www.lekalif.com

L'établissement doit remplir la fiche ci-dessous :

Lieu du spectacle :

Date du spectacle :

Horaire de la représentation :

Nombre d'élèves :

Nombre de classes (niveau et spécialité) :

Adresse de l'établissement :

Téléphone de l'établissement :

Nom de la personne référente :

Téléphone :

Mail :

PROJET(S) DANS LE(S)QUEL(S) S'INSCRIT LE CONCERT PEDAGOGIQUE :

AUTRES ACTIONS COMPLEMENTAIRES :



LOCAUX DE REPETITION / STUDIOS D'ENREGISTREMENT
33 route de Darnétal
76000 ROUEN
Tél : 02.35.98.35.66 / contact@lekalif.com
www.lekalif.com

Article 5 :

Conditions financières :

Chaque représentation du dispositif Peace & Lobe fait l'objet d'un contrat entre le Kalif et la salle accueillant le spectacle. Le coût d'un concert pédagogique s'élève à 2000,00 €. Des modalités de prise en charge financières ont été négociées avec l'ensemble des partenaires associés à cette action, et pourront être discutées lors de la réunion de concertation et d'information avec le coordinateur.

Article 6 :

Annulation et résiliation :

L'établissement s'engage à faire connaître au coordinateur de l'association Le Kalif dès qu'il en a lui-même connaissance, des périodes au cours desquelles les élèves seront dans l'impossibilité de se rendre au spectacle (voyages scolaires ou stages en entreprise) ; ces activités nécessairement connues à l'avance ne pourront être opposées à l'association le Kalif pour annuler un spectacle.

Toute autre raison d'annulation ou d'absence à un spectacle est réputée non valable, sauf cas de force majeure. Dans ce cas, le chef d'établissement devra adresser au Kalif une justification écrite.

L'établissement, le Kalif et la salle de spectacle prendront alors toutes les dispositions nécessaires pour organiser une séance de remplacement.

Fait à Rouen en deux exemplaires, le

Pour l'établissement,
Le chef d'établissement

Pour le Kalif,
Stéphane MAUNIER
Coordinateur des concerts
pédagogiques